

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE

-Tunis Re-

Siège social : 12 Avenue du Japon -1073 Tunis

La Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » informe ses actionnaires et le public que son Assemblée Générale Ordinaire réunie le 24 Avril 2026, a décidé de distribuer, au titre de l'exercice 2025, un montant de dividende de 0,550 DT par action totalement soumis à la retenue à la source et pour un montant total de 11.000 000DT.

La date de détachement de ces dividendes est fixée pour le 15 Mai 2026

Par ailleurs, à la suite de la tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 avril 2026, la Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » informe ses actionnaires et le public qu'il a été décidé d'augmenter le capital social de la société, le portant de cent millions de dinars (100 000 000 TND) à deux cents millions de dinars (200 000 000 TND), et ce, en deux étapes, conformément aux modalités suivantes :

- 25 000 000D par incorporation de réserves prélevé sur le compte « Primes d'émission » par émission de 5 000 000 actions nouvelles de valeur nominale 5 dinars chacune à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour quatre (4) actions anciennes
- 75 000 000D par émission de 15 000 000 actions nouvelles de valeur nominale 5 dinars chacune à souscrire en numéraire à raison de trois (3) actions nouvelles pour quatre (4) actions anciennes.

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de huit (8) dinars l'action, soit cinq (5) dinars de nominal et trois (3) dinars de prime d'émission.